

## Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** Postulat  
**Titre :** Pour une vue d'ensemble réaliste et actuelle du trafic  
**Postulants :** Nicolas Tripet, Conseiller communal PLR  
Xavier de Haller, Conseiller communal PLR

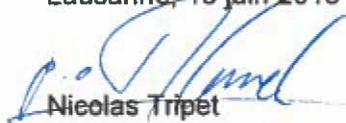
---

L'observatoire de la mobilité de la Ville de Lausanne faisait état, dans sa brochure 2017, d'une hausse du trafic sur certains tronçons. Il est notamment question d'une augmentation 3.8% sur la pénétrante est (Avenue du Léman) et de 7.4% sur la petite ceinture. Par ailleurs, à la suite du vote du Conseil communal relatif au projet de réfection de la rc 601, la chaussée sera rétrécie sur la voie descendante de la route de Berne. En parallèle, de nombreux projets en cours engendrent des difficultés d'accès à la Ville de Lausanne et une congestion de trafic au centre-ville. Ainsi, il semblerait judicieux de pouvoir bénéficier d'une vue d'ensemble, incluant les chantiers en cours et futurs, et une modélisation du trafic actualisée. En effet, certaines modélisations de trafic datent de quelques années et se focalisent, pour la plupart, uniquement sur un périmètre défini. Or lorsque l'on assiste à une surcharge de trafic, ce dernier ruisselle sur les tronçons environnant et participe ainsi à engorger d'autres secteurs.

Compte tenu de ce qui précède et dans le but d'obtenir une vue d'ensemble réaliste et actuelle de la fluidité du trafic en Ville de Lausanne, nous demandons, à la Municipalité, en vertu de l'art 61 du règlement du Conseil communal de Lausanne, d'étudier l'opportunité d'une réactualisation complète des modélisations de trafic (type système Visim ou jugé équivalent) notamment pour les axes suivants, mais dont la liste n'est pas exhaustive :

- Route de Berne
- Entrée de Lausanne-lac côté ouest (Maladière) et l'avenue de Rhodanie
- Avenue de Cour
- Entrée Lausanne Nord (Blécherette), route des Plaines-du-Loup et avenue du Grey
- Grand-pont (fermeture au trafic)
- Avenue du Léman
- Petite ceinture (au sens de l'étude 2017 de l'observatoire de la mobilité de Lausanne)
- Réduction programmée de la capacité de la chaussée du fait de la mise en service des Bus à Haut niveau de service sur tout le tracé de ces derniers.

Lausanne, 18 juin 2018

  
Nicolas Tripet